

FINANCES

Budget 2018 : stabilité de la pression fiscale et 685 M€ programmés en investissements directs

Tous budgets confondus, le budget primitif 2017 est consolidé à 1 685 M€ en dépenses réelles, soit un budget en hausse (apparente) de + 8,4 % par rapport à 2017.

Avec 880 M€ de dépenses inscrites en fonctionnement et 805 M€ en investissement, Bordeaux Métropole continue d'afficher une bonne santé financière puisque sa capacité de désendettement devrait atteindre 4 années fin 2018 (si les dépenses prévues sont exécutées à 100 %). Autre point saillant de ce budget : la fiscalité restera stable.

Une progression en pente douce des recettes de fonctionnement

. Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à près de 1 114 M€ et progressent d'environ 1,75 %, par rapport au budget primitif 2017, après retraitement de la part investissement des attributions de compensation. Les recettes fiscales représentent 67,4 % de ce montant et les dotations 18,4 %.

. Le panier de ressources fiscal est globalement estimé à 592,3M€, dont 318,8 M€ de fiscalité directe (+ 2,1 %), avec une dynamique liée à l'effet « base » et à la croissance démographique (sans augmentation des taux). Ce poste se partage entre les impôts économiques (205,7 M€, + 1,7 %), d'un côté et les impôts ménages (107,9 M€, + 3 %), de l'autre. S'ajoutent à cela, le produit du Versement Transport (178,5 M€, + 0,6 %), la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (95 M€, + 1,8 %), la Taxe de séjour métropolitaine (stable à 5 M€), le prélèvement sur les jeux et paris hippiques (stable à 0,185 M€).

. La baisse des dotations de l'Etat se poursuit et représente une perte de ressources de 9,7 M€ en flux (291 M€ en cumulé par rapport au montant perçu en 2012). Sur le seul budget principal, on peut relever les baisses de la dotation globale de fonctionnement (158,8 M€, - 2,4 %) et des allocations compensatrices de fiscalité (98,4 M€, - 4,5 %). Au final, le produit du couple fiscalité / dotations atteint l'équivalent du montant perçu en 2016 (565,9 M€).

. C'est un des effets induits de la métropolisation, Bordeaux Métropole devient majoritairement créancière de ses communes (pour 20 d'entre elles) : elle devrait percevoir 95,1 M€ de compensations de charges transférées de la part des communes et versera, en contrepartie, 16,6 M€ à ces dernières. Le Département de la Gironde attribuera, de son côté, une dotation de compensation de 6,5 M€, au titre des compétences transférées en 2017.

. Les produits et recettes tarifaires s'élèvent à 157,6 M€ (+ 17,6 %), avec une croissance portée par les recettes contractuelles versées par les délégataires : 79 M€ côté TBM (+ 8,6 %), 25,4 M€ pour la redevance assainissement (+ 2,2 %), 5 M€ pour le forfait post stationnement reversé par les communes, 3,7 M€ au titre des réseaux de chaleur, 3,1 M€ au titre des redevances d'occupation des parcs de stationnement, mais aussi 3,5 M€ de dividendes versées par les sociétés locales dont la Métropole est actionnaire...

Une progression apparente des dépenses de fonctionnement

. Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 880 M€ contre 842,5 M€ en 2017 (860,8 M€ hors frais financiers), cette progression s'expliquant à la fois par la mise en œuvre de nouvelles dépenses (plan propre, poursuite de la mutualisation des services...) et divers retraitements comptables. A périmètre comparable, Bordeaux Métropole devrait être dans les clous de l'objectif national d'évolution de + 1,2 % des dépenses de fonctionnement qui sera contractualisé avec le Préfet.

. Les effets cumulés de l'intégration de nouveaux agents et des mesures gouvernementales (revalorisation du point d'indice...) portent la charge de la masse salariale à 250,6 M€ (+ 4,4 %, + 1,8 % à effectifs constants). Ce poste représente près de 30 % des coûts de fonctionnement.

. La Contribution forfaitaire d'exploitation versée au délégataire du réseau TBM est inscrite à hauteur de 236,2 M€ (+ 2,7 %), dans un contexte d'amélioration de l'offre. Par ailleurs, la participation au fonctionnement du Service départemental d'Incendie et de secours devrait s'élever à 60 M€ (+ 1,1 %). Quant à l'enveloppe allouée aux subventions aux organismes de droit privé, elle devrait atteindre 18,1 M€ au budget principal (+ 1,7 %).

. La Métropole continuera de jouer son rôle de bouclier des communes en reversant directement à ces dernières 58,7 M€ : 16,6 M€ au titre de l'attribution de compensation, 33,1 M€ au titre de la Dotation de solidarité métropolitaine et 9 M€ au titre du FPIC (péréquation nationale)

Des ratios de gestion qui restent sains

. L'autofinancement (épargne + recettes d'investissement) est de nouveau en recul, il devrait s'élever à 336,3 M€ (46 % en 2018 contre 48 % en 2017 et 52 % en 2016). Le financement par l'emprunt est, du coup, appelé à croître. Il est estimé à 387,4 M€ tous budgets confondus, avec une capacité de désendettement calculée à 4 ans à fin 2018, en cas de mobilisation de l'ensemble de la dette prévisionnelle.

. Quant à l'encours de la dette, il s'élève à 615 M€ au 1^{er} janvier 2018, contre près de 689 M€ au BP 2017 (- 10,7 %). Cela donne 845 € / habitant au 1^{er} janvier 2018, contre 889 € / habitant en moyenne pour l'ensemble des Métropoles.

Les crédits par grands postes

Les dépenses réelles d'investissement, s'établissent à 685 M€ tous budgets confondus (615 M€ en 2017), Bordeaux Métropole affichant par ailleurs un plan de charge ambitieux pour « booster » la croissance de l'agglomération, sur la période 2018 - 2022. Ce dernier est en effet chiffré à près de 3 milliards d'euros.

. Globalement, le poste « mobilité, transports et déplacements » représente près de la moitié des dépenses de Bordeaux Métropole, soit 631 M€ (+ 11 %), qui se répartissent en 341 M€ en investissement et 290 M€ en fonctionnement. Les transports en commun pèsent 434 M€ dans cet ensemble avec notamment 187,3 M€ prévus en investissement : ligne D (90 M€), extension de la ligne C vers Villenave-d'Ornon (27,7 M€), BHNS Bordeaux - Saint Aubin de Médoc (9,5 M€), acquisition de rames de tramway (24 M€) et de bus (8,2 M€), nouvelle billettique (7 M€)... Toujours dans cette même rubrique, 147 M€ sont réservés aux aménagements de voirie (38 M€ au titre du FIC, 30 M€ pour le pont Simone Veil, 12 M€ pour la mise à 2 x 3 voies de la rocade, 6,1 M€ pour les travaux du pont de pierre...). Enfin, sur les 11,5 M€ affectés au chapitre « déplacement et stationnement », 4,4 M€ sont dévolus à la mise en œuvre du plan vélo et près de 6 M€ à la politique de stationnement.

. La mise en valeur du territoire émerge également au rang de priorité, avec 254,6 M€ inscrits en 2018 (+ 14,2 %), dont 214,7 M€ en investissements. Dans ce cadre, 59,3 M€ sont réservés au seul développement économique (15,8 M€ pour l'OIM Bordeaux Aéroport, 4,7 M€ pour « Innocampus », 6,9 M€ pour l'aménagement de zones d'activités...), auxquels s'ajoutent les crédits consacrés à l'amélioration de l'attractivité du territoire : 18 M€ dédiés à la rénovation du parc des expositions, 11,2 M€ au titre du plan campus, 5,2 M€ pour l'aménagement des infrastructures ferroviaires, 4 M€ en soutien aux équipements sportifs, 2,6 M€ au titre du plan piscine, 2 M€ en faveur du tourisme fluvial...

131, 4 M€ sont également inscrits au poste habitat et urbanisme : 40,6 M€ pour faire face à la diversité des attentes en matière de logement et soutenir les différents maillons de la chaîne (production de logements sociaux, aides aux interventions sur le parc privé, renouvellement urbain, accueil des gens du voyage...), 54,7 M€ au bénéfice des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, 21,7 M€ pour l'action foncière, 12,5 M€ en faveur du programme 50 000 logements, 5,2 M€ pour la mise en valeur des espaces naturels et agricoles...

. La politique « Haute qualité de vie » pèse 243,3 M€ (+ 4,1 %) : 83,3 M€ prévus en investissement et 163,8 M€ en fonctionnement. On y retrouve 115,7 M€ réservés à la gestion des déchets ménagers, dont 15,8 M€ en investissement (renouvellement de divers matériels, mise en place de puces électroniques sur les bacs, création de centres de recyclage et d'éco-points). La gestion de l'eau et de l'assainissement coûtera de son côté 76,9 M€ (48,1 M€ en investissement) : 14,3 M€ pour le dévoiement de réseaux liés aux projets de transport, 8,4 M€ pour la réhabilitation des digues, plus différentes opérations ponctuelles comme la pose d'une canalisation sous fluviale vers la station Louis Fargue ((5,3 M€), la réhabilitation du collecteur Lajaunie rive droite (3,6 M€), ou la création de bassins de retenue (1,7 M€ pour le bassin Nansouty à Bordeaux, 1,2 M€ pour le bassin Nouhaux à Villenave-d'Ornon)... Enfin, le poste énergie et développement durable est doté de 7 M€ (4,6 M€ pour les réseaux de chaleur), alors que 8,2 M€ sont inscrits pour la gestion des espaces verts.

. L'ambition métropolitaine se matérialise enfin à travers un volet numérique et e-administration : 50,7 M€ (+ 20 %), dont 30 M€ en investissement. Parmi les dépenses prévues, on retiendra les enveloppes dédiées à la convergence des systèmes d'information des communes et de la Métropole (9,3 M€), les services à la population et à la proximité (7,2 M€), le développement de la Métropole intelligente (7,2 M€ également) ...

FISCALITE LOCALE

La cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties restent stables

En 2010, la réforme de la Taxe Professionnelle a conduit à l'affectation d'un nouveau panier de ressources fiscales, assis sur la perception de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la taxe d'Habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour l'exercice 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole décide de reconduire les taux en vigueur, en matière de fiscalité directe locale.

- Le taux de CFE reste stable à 35,06 % (depuis 2015), ce qui donne un produit global estimé à 121,3 M€ (+ 2 % par effet base). Il est également décidé de ne pas mettre en réserve le « delta » autorisé, entre le taux effectivement voté et le taux maximum pouvant être adopté.
- Le taux de la Taxe d'Habitation est reconduit à 8,22 % (depuis 2011), pour un produit prévisionnel de 107,2 M€ en 2018 (+ 3 %).
- Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 3,23 % (depuis 2011), pour une recette qui devrait être légèrement supérieure à 91 000 €.

Stabilité également pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les élus décident de reconduire les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour un produit prévisionnel de 95 M€ (+ 1,8 % par effet bases). Pour 2018, ils s'établissent donc à 7,18 % en fréquence 1+1 (1 collecte bac gris + 1 collecte bac vert par semaine), 8,69 % en fréquence 2+1 et 9,31 % en fréquence 5+1.

Rappel. Les taux ont été augmentés en 2016, après être restés stables pendant 11 ans. Le secteur en fréquence 1+1 englobe les communes d'Ambarès, Blanquefort, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul. Trois ramassages (2+1) sont effectués par semaine dans les autres secteurs de la Métropole, à l'exception des quartiers centraux de Bordeaux (5+1).

DEPLACEMENTS

Le tramway bientôt à Saint-Médard-en-Jalles

Le Conseil de Bordeaux Métropole approuve le bilan de la concertation relative à l'amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc, via l'extension du réseau de tramway. Au regard de la synthèse de cette concertation et du résultat des différentes études, les élus font le choix d'une extension de la ligne D, selon l'option dite T4A, à savoir un tracé en voie unique reliant sur environ 5 km la station Cantinolle à Eysines au Carré des Jalles - dans le centre de Saint-Médard-en-Jalles - via la RD1215 puis l'avenue de la Boétie. Cette opération est chiffrée à 74 M€, pour un potentiel évalué à 5 000 voyageurs / jour.

Saint-Médard-en-Jalles ne sera donc bientôt plus une exception, à savoir la seule ville de plus de 30 000 habitants de la Métropole à ne pas être desservie par un tramway. Cette extension intégrera plusieurs stations, 2 parcs-relais d'un minimum de 250 places et des aménagements de voirie. Par ailleurs, le tracé retenu permet de desservir des secteurs en développement du Taillan-Médoc, ainsi que le centre de Saint-Médard-en-Jalles, et s'insère en grande partie le long d'un itinéraire routier sans parcelles bâties adjacentes, alors que l'option de la voie unique réduit l'empreinte écologique du projet. Enfin, ce tracé ouvre la voie à un développement ultérieur de la ligne vers les quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles, en particulier le quartier Picot. Des études pré-opérationnelles vont d'ailleurs être prochainement lancées sur ce point.

Rappel. La concertation s'est déroulée du 8 février 2017 au 12 janvier 2018 inclus et a été marquée par une très forte participation du public : 2300 personnes ont en effet assisté aux réunions publiques et près de 1 500 avis écrits ont été exprimés, les contributions étant majoritairement favorables à la réalisation de cette extension. Quatre familles de tracés ont été au total étudiées : extension de la ligne D le long de la piste cyclable Bordeaux -Lacanau, extension de la ligne A par l'avenue de Magudas, puis la route de Feydit ou l'avenue Mazeau et l'option n° 4 avec différentes variantes. Cette dernière n'était pas initialement présentée à la concertation, mais a été étudiée à la demande de la mairie du Taillan-Médoc.

Des aménagements ferroviaires en projet au Bouscat

Les élus valident la convention de financement des études et travaux de modernisation du pont rail du Médoc, situé sur la voie de ceinture bordelaise au Bouscat, qui associe également la SNCF et la Région Nouvelle Aquitaine. Cette opération prévoit une réfection du tablier métallique de cet ouvrage d'art, elle est chiffrée à 3,7 M€ et implique une participation de Bordeaux Métropole de l'ordre de 1,1 M€. Bordeaux Métropole conditionne toutefois sa participation financière à la réalisation de ces travaux avant la livraison de la ligne D du tramway dans ce secteur, c'est-à-dire fin 2019.

Les élus ont également approuvé les termes de la convention relative au financement des études opérationnelles de la halte ferroviaire du Bouscat (dans le secteur de Sainte-Germaine) et de ses abords, à signer avec la région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau et la ville du Bouscat. Ces études sont évaluées à 322 000 € HT.

Un tronçon de voie verte sur l'ancienne voie Bordeaux - Eymet à Floirac

Le Conseil ajuste le projet de réalisation d'un tronçon de voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Bordeaux-Eymet à Floirac. Une opération provisoire en attendant l'arrivée d'un transport en commun en site propre dans ce secteur, prévue sous le libellé « liaison pont à pont » au SDDODM. Ce premier tronçon de voie verte de 650 m de long s'inscrit dans le réseau structurant REVE (Réseau vélo Express) et permettra de relier le centre de Floirac au quartier Benauge / Bastide à Bordeaux. Le coût de l'opération est estimé à 200 000 €.

STATIONNEMENT

Les tarifs légèrement revus dans les parkings BP 3000

BP 3000 prévoit de toiletter - très modérément - sa grille tarifaire, ces nouveaux tarifs étant applicables à compter du 1^{er} avril 2018.

. Côté parcs Bourse, Jean Jaurès et Tourny, la grille tarifaire s'échelonne de 0,60 € (premier quart d'heure) à 21,70 €, à compter de 10h45 de stationnement. Les tarifs jour vont rester stables jusqu'à 5 h de stationnement, pour ensuite augmenter de 0,20 € à 0,30 € au-delà de 5h.

. L'évolution est comparable côté parcs Salinières et Meunier (de 0,50 € à 12,30 € à compter de 8h45 de stationnement) avec une hausse située entre 0,10 € et 0,20 € à partir de 5h de stationnement.

. La grille horaire nuit, applicable de 20 h à 8 h du matin, repose sur un forfait nuit de 6,30 €, avec application progressive sur les quatre premiers pas au quart d'heure : une augmentation de + 0,10 € est entérinée sur le second pas et + 0,20 € à compter de 45 minutes de stationnement.

. Les abonnements évoluent également, par rapport aux tarifs en vigueur, de + 1,50 € à 2,30 € selon les contrats et de + 0,40 € à + 1 €, dans le cas des abonnements nuits.

NATURE

Un nouveau règlement d'intervention pour les projets nature / agriculture

Bordeaux Métropole fait évoluer son dispositif de soutien à la réalisation de projets qui visent à préserver la biodiversité et les espaces naturels, ou à développer une agriculture durable. Deux grands axes d'intervention sont retenus :

- les actions en faveur des espaces naturels et de l'agriculture, ce qui englobe les acquisitions foncières et immobilières ; les études de protection, de réhabilitation, d'aménagement ou de valorisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ; les travaux de protection, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels ou agricoles, des paysages ou du bâti y afférent ; la communication, la sensibilisation, l'animation, la formation et les projets pour une métropole écologique et durable,
- les interventions en faveur de la nature en ville ou visant à renforcer la trame verte urbaine (émergence d'une forêt métropolitaine, constitution d'une trame verte « sociale » via les jardins collectifs ou les trottoirs vivants, gestion écologique de la trame verte urbaine...).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Un plan d'actions en faveur du commerce

Après le vote de mesures en faveur de l'artisanat (septembre 2017), le Conseil approuve un plan d'actions 2018 - 2020 dédié au développement du commerce. Ce plan vise à impulser une meilleure coordination entre tous les acteurs concernés, dont la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde avec laquelle a été signée une convention de partenariat en 2016. Il décline trois axes de travail et pèse un peu plus d'1 M€, toutes lignes budgétaires confondues.

- D'abord, « mieux connaître et partager les informations », en enrichissant les données recueillies par l'Observatoire du commerce (impact de la fréquentation touristique, tableau de bord des créations/cessations d'activités ...).
- Ensuite, promouvoir « un développement équilibré des polarités commerciales », en maîtrisant notamment l'évolution des centres commerciaux et en les intégrant dans leur environnement, en maintenant un tissu commercial équilibré adapté aux besoins des habitants ou des touristes - via différents outils réglementaires comme le SCoT et le PLU 3.1 - et en développant les actions de marketing territorial et de communication dédiées au commerce.
- Enfin, « soutenir le commerce de proximité », via une densification de l'offre commerciale de proximité : redynamisation des centres-ville par un soutien aux marchés de plein-air et aux circuits-courts, lutte contre la vacance commerciale, soutien au développement des commerces indépendants, renforcement du rôle des managers du commerce dans les communes, interventions sur le foncier commercial, actions spécifiques sur les quartiers politique de la ville, accompagnement à la transition numérique des commerçants...

En chiffres.

- . La Métropole bordelaise comptait 13 167 commerces au 31.12.2016 (+ 13 % entre 2011 et 2016), soit 53 % des commerces de la Gironde.
- . La densité commerciale de la Métropole s'élève à 1 218 m² pour 1 000 habitants, pour 1 127 m² / 1 000 habitants pour l'ensemble de la Gironde.
- . Les Grandes et moyennes surfaces sont au nombre de 710 sur la Métropole et occupaient plus d'1 million de m² de surface de vente en avril 2017.
- . Le centre-ville de Bordeaux constitue la première polarité commerciale de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec 1,2 milliards de chiffre d'affaires estimé en 2015 et quelques 2 200 commerces.

METROPOLE

Un point d'étape sur la mutualisation

Le Conseil de Bordeaux Métropole valide le rapport d'avancement de la mutualisation sur l'année 2017. Principaux points saillants :

. 2017 se présente comme une année de consolidation : 14 communes fonctionnent avec des services communs avec Bordeaux Métropole (18 si l'on ajoute celles qui ont transféré des moyens à la Métropole dans le seul cadre de la clarification de la compétence voirie). Trois nouvelles communes - Bassens, Carbon-Blanc et Le Haillan - ont pris le wagon de la mutualisation en 2017, ce qui se traduit par 118 agents supplémentaires transférés. Bordeaux Métropole comptabilise ainsi plus de 5 000 agents, dont 1 600 dans les Pôles territoriaux.

. Côté réponse aux besoins des usagers, on notera que l'entretien des espaces verts est désormais jugé satisfaisant par les communes, les services de l'urbanisme ayant, de leur côté, à la fois absorbé une croissance d'activité (+ 9 %) et souvent amélioré le taux de décisions expresses. On relèvera enfin les bons résultats du baromètre « Propreté, voirie et espaces verts », avec des taux de satisfaction globalement supérieurs aux appréciations nationales (79 % d'habitants satisfaits à l'échelle des communes, contre 69 % pour la moyenne nationale...).

. Un premier bilan financier montre enfin que la mutualisation profite déjà aux communes (baisse de 2% des dépenses de fonctionnement) sans peser pour autant sur les grands équilibres de la Métropole : + 1,34 % pour les charges de fonctionnement sur la période (après intégration des variations d'attribution de compensation).

Un rapport annuel sur l'Egalité femmes/hommes

Les élus prennent acte du rapport annuel sur l'Egalité femmes/hommes à Bordeaux Métropole. Parmi les principales actions mises en œuvre, on retiendra la désignation d'un « référent » sur les questions d'égalité à la Direction générale Haute qualité de vie, la création de sanitaires et vestiaires spécifiques aux femmes, des annonces d'emplois féminisés et des fiches de postes neutralisées, diverses actions visant à concilier les temps de vie (conciergerie solidaire, télétravail...), une politique de réduction des écarts de rémunération... Par ailleurs, la Métropole, la Ville de Bordeaux et le CCAS se sont engagés dans une démarche de double labellisation Egalité femmes/hommes et diversité. L'Afnor a réalisé un premier diagnostic sur ces thématiques ce qui a donné lieu à la mise en œuvre d'un plan d'actions déployé en interne depuis plusieurs mois.

En matière de politiques publiques, on peut également retenir le soutien aux associations œuvrant pour les droits des femmes, le relais local de la campagne de communication sur le harcèlement sexiste dans les transports publics, la semaine de la mobilité dédiée au thème « femmes et déplacements », l'expérimentation de l'arrêt à la demande sur deux lignes de bus, la participation à des marches exploratoires sur le campus universitaire, des actions dans les domaines de la politique de la ville et du renouvellement urbain, une sensibilisation des jeunes dans le cadre des Juniors du développement durable, le pilotage du réseau Egalité/Diversité, la participation à la Quinzaine de l'Egalité, de la diversité et de la citoyenneté...

SUBVENTIONS

Le Conseil de Bordeaux Métropole adopte un train de subventions :

- . Enseignement supérieur : subvention de 100 577 € à l'Université de Bordeaux pour le loyer de la bibliothèque inter-universitaire,
- . Emploi et solidarité : soutien de 230 000 € à la Maison de l'emploi de Bordeaux, 60 000 € à l'association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli, 14 000 € à l'association de l'Epicerie solidaire, 3 000 € à la Mission locale Technowest pour un projet de « Web radio »,
- . Economie : aide de 24 176 € à Supercoop pour son projet de supermarché coopératif et participatif à Bordeaux, 148 639 € à la Société d'encouragement de Bordeaux, organisatrice de courses hippiques,
- . Culture : subvention de 407 253 € à l'association Arc en rêve pour son programme d'actions 2018, 5 000 € à Unisphères, 189 310 € à la Fabrique Pola pour la réhabilitation du hangar Pargade, 15 000 € à l'association « Semer le doute » organisatrice de la manifestation « Le Coureur »,
- . Urbanisme et habitat : participation financière de 69 075 € à la ville de Lormont en lien avec le projet urbain du quartier de Carriet, subvention de 206 150 € au Groupement d'intérêt public des villes de la rive droite,
- . Sport : subvention de 65 000 € au stade bordelais ASPTT, organisateur de l'édition 2018 du marathon Bordeaux Métropole,
- . Développement durable : subvention de 17 500 € à l'Institut départemental de développement artistique et culturel dans le cadre des Juniors du développement durable, 45 144 € au développement de manifestations éco-responsables, 60 000 € à l'association AgroParisTech porteuse d'un projet d'agriculture urbaine dans le secteur de La Jallière à Bordeaux. 38 000 € viennent également soutenir différents projets (3 000 € à Etu Recup, 15 000 € à Face, 10 000 € à Glutamine et 10 000 € à IUFN, International urban food network).